

Commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR
(Saône et Loire)

Objet : réglementation de la circulation sur la route du Foinard à Varennes-Saint-Sauveur

Le Maire de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Vu le code de la route, notamment ses articles R 43, R 44 et R 225,
Vu le code des communes, notamment ses articles L 131.1 à L 131.4,
Vu le code pénal notamment son article R 26 paragraphe 15,
Vu les travaux de terrassement pour raccordement électrique prévus route du Foinard sur la commune de Varennes-Saint-Sauveur

ARRETE

Article 1^{er} : Pour permettre à l'entreprise DBTP d'effectuer en toute sécurité les travaux de terrassement pour raccordement électrique route du Foinard à Varennes-Saint-Sauveur, la route sera fermée à la circulation la durée des travaux (prévision du 27 mars au 9 avril 2023).

Article 2 : La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par l'entreprise DBTP – 701 route de Louhans 71380 EPERVANS

Article 3 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à la gendarmerie de Cuiseaux, au centre de secours de Condal-Dommartin-Varennes.

Fait à Varennes-Saint-Sauveur, le 20 mars 2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel Longin".

Jean-Michel LONGIN